

Chers visiteurs,

Soyez assurés que la Mairie de La Mure a à cœur de préserver ce lieu dans le respect dû à nos disparus et à leur famille et s'efforce d'entretenir au mieux ses allées et ses espaces communs.

Néanmoins, elle ne peut se substituer aux concessionnaires pour l'entretien des sépultures, même en total état d'abandon, conformément à la législation funéraire.

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration.